

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le, 11 mars DE L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ à 18h30 :

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance au centre Jacques Monod, sous la présidence de :

Madame Maryline DESLANDES, Vice-présidente,

Étaient présents : MM. Benoît BALUT, Christophe COPLO, Eric HEBERT, Dominique LEGO, Christophe THIESSÉ,
Mmes, Catherine BATAILLE, Sylvie CARDONA-GIL, Catherine DUVALLET,

Formant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés : MM. Marc-Antoine JAMET. Lahsaine AIT BABA,
Mmes Inci ALTUNTAS, Pascale DUMONTIER, Annick GASCHER, Brigitte ROIX.

Absents non excusés : MM. Thomas BOUREZ, Patrick HUON.

Avai(en)t donné pouvoir :
M. Lahsaine AIT BABA à Mme Maryline DESLANDES.

M. Christophe THIESSÉ
est nommé(e) Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : Mmes Sonia ROSSIGNOL, Sabrina EL MESBAHI, Sébastien MULLER, Hélène DUTEURTRE, Sandy TREILLE, Grégory TEINTURIER, Djibrirou SOW, Isabelle AVENEL, Clara MOULIN, Mireille FRESNE, Audrey MELGARD, Lucille BARBULEE, Sandrine PAIN, Sandrine BOUGUERRA, Manuela MAITREL, Sophie BOYER.

DATE DE SÉANCE

11 mars 2025

DATE DE CONVOCATION

5 mars 2025

DATE D'AFFICHAGE

13 mars 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE

16

PRÉSENTS

9

PROCURATION(S)

1

VOTANTS

10

La Vice-présidente certifie que la présente délibération a été télétransmise à la Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité
le :

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

La Vice-présidente

Délibération n° 3

ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DU CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE ORGANISÉ PAR LE CDG 27

Madame Maryline Deslandes, Vice-présidente expose au Conseil d'administration :

Conformément aux articles L2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique, des groupements de commandes peuvent être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics.

Le groupement de commandes du contrat d'assurance statutaire couvrira la maladie ordinaire, maternité/paternité/adoption, longue maladie Grave maladie et congé de longue durée, accident du travail et maladie professionnelle, décès pour les agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. et les agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L.

Il prendra effet au 1er janvier 2026, pour une durée de 4 ans et sera géré sous le régime de la capitalisation. Après résiliation dudit contrat l'ensemble des événements déclarés pendant la durée du contrat seront couverts sur toute leur durée, y compris lors de rechutes.

L'actuel contrat relatif à l'assurance statutaire prend fin le 15 juin 2026 ; pour ce faire, un courrier de résiliation devra être envoyé durant l'année 2025 afin de résilier le contrat pour les six mois restant de l'année 2026 afin d'être en cohérence avec le groupement de commande du CDG27.

Sur la base de ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil d'administration,

VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2113-6 et suivants ;

Considérant l'opportunité de constituer un groupement à simplifier et sécuriser nos procédures de marchés publics tout en bénéficiant d'économies d'échelle,

- **AUTORISER** M. le Président ou son représentant à donner mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure, dans le cadre de la mise en concurrence qu'il organise, de procéder pour son compte à une demande de tarification pour un contrat groupe d'assurance « Risques Statutaires ».
- **APPROUVER** l'adhésion du CCAS au groupement de commandes « contrat groupe d'assurance « Risques Statutaires »
- **AUTORISER** M. le Président ou son représentant, à procéder à toutes formalités afférentes et à signer tous documents relatifs à l'adhésion.

Le Conseil d'administration, Après en avoir délibéré, (Vote)

- **AUTORISE à l'unanimité** M. le Président ou son représentant à donner mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure, dans le cadre de la mise en concurrence qu'il organise, de procéder pour son compte à une demande de tarification pour un contrat groupe d'assurance « Risques Statutaires ».

- **APPROUVE à l'unanimité** l'adhésion du CCAS au groupement de commandes « contrat groupe d'assurance « Risques Statutaires »
- **AUTORISE à l'unanimité** M. le Président ou son représentant, à procéder à toutes formalités afférentes et à signer tous documents relatifs à l'adhésion.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure, représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
La Vice-présidente,

Maryline DESLANDES